

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 27 MARS 2009

Date de la convocation : 19 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Maire

Nombre de Conseillers

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

Etaient présents : M. BOULEAU Christian, M. BOUREUX Guy, Mme FLEURY Line, M. CHAUVETTE Cédric, M PLEAU Claude, Mme JARRY Chantal, Mme PALLEAU Valérie, Mme LE BOUILLONNEC Nicole, M RUIZ Christian, Mme DAVID Liliane, M. BAILLY Christophe Madame MERANGER Thérèse, M. BAYARD François

Etaient absents : Mme Sylvie MAHIER ayant donné procuration à Madame Liliane DAVID, M. MORIN Luc.

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité, Monsieur Guy BOUREUX et Madame Sylvie BONGIBAULT ont été respectivement élus secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Date de la publication et de la transmission : - 3 AVR. 2009

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Considérant que les tarifs des concessions du cimetière sont restés inchangés depuis le 5 octobre 2001, date de la délibération du Conseil Municipal,
Considérant que la réalisation dans le cimetière d'un colombarium de 10 cases est prévu pour l'année 2009,

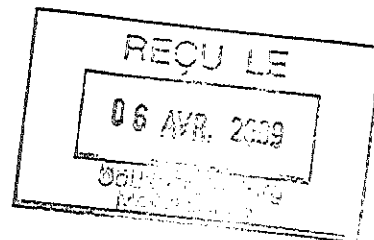
Il convient d'une part de réactualiser les tarifs des concessions du cimetière et d'instaurer d'autre part les tarifs et la durée des concessions dans le colombarium

Les tarifs actuels des concessions sont :

- concessions temporaires de 15 ans : 50 €
- concessions temporaires de 30 ans : 100 €
- concessions temporaires de 50 ans : 175 €

PROPOSITIONS D'AUGMENTATION DES TARIFS

- concessions temporaires de 15 ans : 60 €
- concessions temporaires de 30 ans : 120€
- concessions temporaires de 50 ans : 200 €




**PROPOSITION D'INSTAURATION DE NOUVEAU TARIF ET DE DUREE DE
CONCESSIONS DANS LE FUTURCOLOMBARIUM**

- concessions temporaires de 20 ans dans le colombarium : 500 €

Ces mesures sont applicables à partir du 1^{er} août 2009.

Après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte les tarifs et durées de concessions énoncées ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations

 Le Maire
Christian BOULEAU